

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE23 1688**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1<sup>er</sup> novembre 2023 en y retirant les points 12.001 à 12.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE23 1689**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2023 pour le dépôt du budget 2024 ainsi que le dépôt du PDI 2024-2033 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE23 1690**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 15 novembre 2023 pour le dépôt du budget 2024 ainsi que le dépôt du PDI 2024-2033 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE23 1691**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipements Twin (Laval) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation d'épandeurs à abrasif 7 verges cubes en acier inoxydable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 284 563,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20061;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 228,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237567025

---

**CE23 1692**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Certiflo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de citernes arroseuses, avec équipements et accessoires, sur huit camions 6 x 4 fournis par la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 388 536,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20051;
- 2- d'autoriser une dépense de 238 853,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Certiflo inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1237567026

---

**CE23 1693**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'avenant de la licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une somme maximale de 1 027 952 \$, taxes incluses, pour une période de prolongation de 60 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1230744002

---

**CE23 1694**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal prolonge une location à Les Forges de Montréal pour une durée de 10 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, des locaux d'une superficie de 370,3 mètres carrés au 227, rue Riverside, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'activités culturelles, de loisirs et de production artisanale, pour un loyer total de 6 415 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail. La subvention immobilière représente une somme de 17 127,05 \$;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1235941010

---

**CE23 1695**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Aux Trois Sentiers-Soins Palliatifs, pour une durée de 16 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les locaux 1, 2 et 8 situés à la Cité des Hospitalières, au 251A, avenue des Pins Ouest, d'une superficie totale de 263 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 7 584,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1235941012

---

**CE23 1696**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Théâtre Teesri Duniya, pour une durée de 16 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les locaux 148 et 148A, situés au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 700 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 19 697,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1235941013

---

**CE23 1697**

Il est

RÉSOLU :

de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de fiduciaire au sein des différentes commissions de régime de retraite de la Ville de Montréal, pour la période indiquée en regard de chacune d'elles:

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. Louis Monette, membre indépendant, pour une durée de trois ans, à compter du 5 décembre 2023;

**Commission du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. André Pelletier, membre indépendant, pour une durée de trois ans, à compter du 5 décembre 2023;

**Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. René Delsanne, membre indépendant, pour une durée de trois ans, à compter du 5 décembre 2023;

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal**

- Renouveler le mandat de M. Louis Monette, membre indépendant, pour une durée de trois ans, à compter du 5 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1233376004

---

**CE23 1698**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un budget équivalent de revenus et de dépenses d'un montant de 5,1 M\$ au budget de fonctionnement 2023 de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement pour couvrir les obligations contractuelles de tri des matières recyclables;
- 2- d'effectuer l'ajustement budgétaire conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1238542001

---

**CE23 1699**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 10-1 jointe au présent dossier décisionnel abrogeant l'ordonnance numéro 10 qui précise la date des travaux dans le secteur Ottawa-Murray;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 17-1 jointe au présent dossier décisionnel pour modifier l'ordonnance 17 qui précise la date de début des travaux dans le secteur Sainte-Catherine Ouest (Phase 2).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1231573005

---

**CE23 1700**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 81-1 jointe au présent dossier décisionnel, afin de modifier l'ordonnance numéro 81 qui précise la date de début des travaux dans le secteur Sainte-Catherine Ouest (Phase 2)

Adopté à l'unanimité.

40.002 1231573004

---

**CE23 1701**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la Stratégie immobilière, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 septembre 2023, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1239600014

---

**Levée de la séance à 10 h 45.**

70.001

---

Les résolutions CE23 1688 à CE23 1701 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Caroline Bourgeois,  
Vice-présidente du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore,  
Greffier de la Ville